ssp vpod

Journal du Syndicat suisse des services publics

N° 9 . 107e année . 14 août 2026

Keystone

services PUBLICS

JAR - CH 8026 Zurich
P

Canicule : l'urgence d'agir

La succession des épisodes caniculaires de cet été 2026 a mis les organismes des travailleurs-euses et des usagers-ères des services publics à rude épreuve. La lutte pour de réelles mesures de protection est déterminante. **EN PAGES 3 ET 10**

Signez le référendum!

5 SUISSE – Le référendum contre la liquidation des salaires minimums cantonaux et communaux est en cours depuis le 30 juin. Il est essentiel de défaire l'attaque portée contre les travailleurs-euses à bas salaires.

Bilatérales III

6-7 ENJEUX – Entretien avec Christian Dandrès, président du SSP, sur les enjeux des Bilatérales III: la guerre sociale menée par le patronat impose au mouvement syndical de construire une réponse de classe internationaliste.

Forum social mondial

11 CAPITAL VS TRAVAIL – Malgré les multiples entraves mises par le régime béninois et la confusion qui en a résulté, le Forum social mondial a pu se dérouler à Cotonou au début du mois d'août. Retour sur cette 17e édition.

L'image de Valdemar Verissimo
Vidy, le 14 juillet. En réaction à la violente agression subie par un homme parce qu'il portait un t-shirt avec l'inscription «antifa», un pique-nique antifasciste est organisé.

Sous le slogan «Reprenons Vidy – Pas de plage pour les fascistes!», plusieurs centaines de personnes se sont mobilisées pacifiquement pour dénoncer la violence exercée par des groupes d'extrême droite organisés.

Éditorial

Urgence d'agir

ALEXANDRE MARTINS . RÉDACTEUR

La Suisse traverse maintenant son cinquième épisode caniculaire. Ces phases de fortes chaleurs se font toujours plus fréquentes, plus intenses et plus longues. Elles mettent les corps et les organismes à rude épreuve, tant ceux des salarié-e-s que ceux des usagers-ères des services publics. Des mouvements revendicatifs se sont déployés cet été pour exiger la mise sur pied de mesures de protection efficaces *(voir en page 10)*. La protection de la santé est une responsabilité des employeurs, mais l'expérience montre trop souvent que l'application est soit inexistante, soit insuffisante. Ce d'autant plus que la Suisse compte déjà un retard considérable, ne serait-ce que sur le plan de l'évaluation de la réelle contrainte thermique qui s'exerce et qui devrait déclencher des mesures de protection *(voir en page 3)*. Une adaptation aux dispositions que connaissent nombre de pays européens constitue déjà une revendication élémentaire.

La question des mesures de protection, tout comme les autres enjeux de santé au travail, est une priorité syndicale et doit faire l'objet de la construction de collectifs sur les lieux de travail pour revendiquer des mesures de protection de la santé des salarié-e-s. Afin de progresser sur cette voie, le SSP a d'ailleurs lancé un questionnaire sous forme de bilan des mesures prises par les employeurs durant cet été suffocant [1].

Celles-ci peuvent être de différentes catégories, de court ou de moyen terme. La question des moyens est cependant centrale pour les mettre en œuvre. La catastrophe climatique appelle ainsi une réponse en termes de services publics, ce qui rappelle que les politiques d'austérité sont sanitairement irresponsables. En effet, dans un monde qui brûle, les besoins sociaux augmentent et se diversifient. Nous avons donc besoin de davantage de services publics, et non de moins. Il faut plus de moyens à tous les niveaux: pour mettre en place des mesures de protection, pour augmenter les effectifs et en finir avec la sous-dotation systématique dont les conséquences sont effroyables lors des phases caniculaires, pour contrôler les conditions de travail et les mesures de protection de tou-te-s les salarié-e-s, pour rénover les bâtiments, adapter les villes, etc.

LES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ SONT SANITAIREMENT IRRESPONSABLES

À l'heure où Albert Rösti explique que la Suisse ne pourra pas tenir ses objectifs climatiques pour 2030 en raison des dispositions prévues pour respecter le frein à l'endettement, il est d'autant plus nécessaire de se mobiliser pour rappeler l'ordre des priorités et s'opposer aux politiques d'austérité à tous les niveaux, comme l'ont fait les salarié-e-s de la fonction publique vaudoise et fribourgeoise et comme le font leurs collègues genevois-es. Les moyens qui font défaut aux services publics existent et se trouvent dans les poches des possédant-e-s qui bénéficient des cadeaux fiscaux qui assèchent les finances publiques et servent d'arguments pour justifier des plans d'économies *(voir en page 9)*. Cadeaux fiscaux et politiques d'austérité concourent ainsi à augmenter des inégalités sociales, ancrées dans l'exploitation, qui ont également une résonance climatique. En effet, ce qui se joue à l'échelle mondiale, où ce sont les pays les plus riches qui contribuent le plus à la catastrophe climatique et les plus pauvres qui en souffrent le plus, se reproduit à l'intérieur de chaque pays: ni les responsabilités à l'égard du réchauffement climatique ni ses conséquences ne sont également réparties. Les plus favorisé-e-s, par leur mode de vie et leurs placements financiers, contribuent beaucoup plus que les classes populaires au réchauffement, alors que ces dernières sont plus touchées par ses impacts (conditions de travail pénibles, qualité du logement). Revenir sur les cadeaux fiscaux et développer une fiscalité progressive est non seulement socialement juste, mais permet aussi de trouver les moyens nécessaires pour financer les mesures d'adaptation dont la population a besoin.

Enfin, s'il est essentiel de se battre pour des mesures d'adaptation, il est également urgent de relancer une forte mobilisation pour atténuer le réchauffement climatique et ainsi diminuer les émissions de CO_2, ce qui implique des changements systémiques fondamentaux qui entrent en confrontation avec les intérêts de la place financière suisse, du patronat et de ses représentant-e-s. C'est le sens qu'il faut donner à l'appel à manifester le samedi 19 septembre «Pas d'étés à 50 degrés!» que les régions Vaud et Genève du SSP ont signé en compagnie de plusieurs autres associations [2]. ■

[1] https://ssp-vpod.ch/campa/canicule-des-mesures-urgentes-pour-la-sante-au-travail

[2] https://50degres.ch/appel-pas-d-etes-a-50-degres

Une formule circule pour désigner cet été témoin de la violence du changement climatique et de l'urgence à agir: l'été le plus frais du reste de notre vie.

À l'épreuve du réchauffement climatique !

JOËL VARONE
SECRÉTAIRE SYNDICAL SSP SPÉCIALISTE DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION DE LA SANTÉ
ÉRIC ROSET . PHOTO

Le 9 avril 2024, la Cour européenne des droits de l'homme rendait un jugement très attendu condamnant les autorités suisses pour leur inaction face au réchauffement climatique et ses conséquences. L'affaire était portée par les Aînées pour le climat, elle aurait pu/dû l'être par les syndicats car le monde du travail est, lui aussi, victime de l'inaction climatique de nos autorités.

LÉGISLATION SURANNÉE. La législation suisse en matière de protection de la santé et de prévention des accidents est antérieure au réchauffement climatique et il n'existe aucune volonté politique de l'adapter. La Loi fédérale sur le travail date de 1964, son ordonnance 3 (OLT 3), de 1969. L'article 21 de l'OLT 3 mentionne les activités en plein air, mais n'en traite que sous l'angle de la protection contre le froid.
Rien ne figure au sujet de la canicule dans l'Ordonnance sur la prévention des accidents et ce n'est qu'au début des années 2020 que l'Ordonnance sur les travaux de construction prévoit un article 37 qui indique: «Lors de travaux exécutés au soleil, sous une forte chaleur ou dans le froid, il convient de prendre les mesures nécessaires pour protéger les travailleurs.» Cela ne s'applique toutefois qu'aux chantiers sous la pression des syndicats du bâtiment…

ARCHITECTURE KAFKAÏENNE. La législation prévoit non seulement plusieurs lois mais aussi deux organes de contrôle distincts en matière de prévention des accidents (confiée à la Suva) et de protection de la santé (du ressort, fédéralisme oblige, des inspections du travail organisées différemment dans chaque canton). Un tel éclatement favorise l'inertie et l'inaction, chaque inspection se renvoyant la balle. Il est à ce titre alarmant de constater qu'il n'existe aucune campagne de contrôle des différentes inspections du travail en lien avec les vagues caniculaires et aucune sanction contre les employeurs négligeant la protection du personnel.

MINIMISATION. Le Seco et la Suva ont émis des recommandations en matière de protection de la santé lors de vagues caniculaires. Mais celles-ci ont évolué ces dernières années en ne mentionnant plus explicitement l'organisation de pauses pour le travail en intérieur et laissent libre cours à l'arbitraire en indiquant des durées de pause floues (entre 5 et 10 minutes toutes les 1 à 2 heures). Pire, ces recommandations reposent sur un outil d'évaluation qui date du début des années 1990 et qui ne mesure ni les mouvements de l'air ni la puissance du rayonnement solaire, mais leur attribue une valeur constante. Or, la température ne constitue qu'un élément de ce que l'on appelle la contrainte thermique et qui prend également en considération le degré d'humidité, le mouvement de l'air, le rayonnement solaire et l'activité métabolique. L'indice WBGT, mesuré à partir d'un appareil qui prend en compte tant les mouvements de l'air que le rayonnement solaire, permet la prise en compte de ces différents facteurs et est considéré comme la référence par les spécialistes et hygiénistes du travail.
Dans son commentaire de l'OLT 3, le Seco recommande certes l'utilisation d'appareils WBGT pour mesurer la contrainte thermique, mais n'a toujours pas publié une échelle de mesures à prendre en fonction de la température WBGT (contrairement à la Belgique par exemple). Il faut dire que les mesures WBGT effectuées ces dernières années par des inspections du travail montrent une différence de 10 degrés entre la même situation à l'ombre ou au soleil alors que les autorités suisses, dans leur méthodologie, n'attribuent arbitrairement que 5 degrés de différence. Ce faisant, la méthode d'évaluation proposée par le Seco et la Suva sous-estime gravement la contrainte thermique réelle et recommande la prise de mesures bien trop tardivement, au détriment de la santé des travailleurs-euses.

L'IMPACT D'UN PRÉCÉDENT. C'est d'ailleurs ce constat qui a amené les autorités genevoises à recommander de cesser dès 13 h toute activité exposée au soleil et non indispensable lors des vagues caniculaires de fin juin et début juillet. Les niveaux de contraintes thermiques mesurés lors de ces moments dépassaient les valeurs limites appliquées au Qatar!
Ce précédent, qui a eu de grands échos en Suisse romande, a poussé les autorités cantonales valaisannes à fixer des seuils de contraintes thermiques pour le déclenchement de mesures liés à un réseau de sondes disséminées dans le canton pour mesurer au plus juste le degré de contrainte thermique (www.vs.ch/web/spt/heatector). Les choses bougent, mais il reste tellement à faire! ■

Repérage

UN DÉFI POUR LES SERVICES PUBLICS!

Le réchauffement climatique représente un vrai défi pour les services publics et le SSP. En effet, les conséquences des vagues caniculaires:
- exigent d'en finir avec le sous-effectif permanent par l'engagement de personnel supplémentaire par rapport à une augmentation non seulement de la pénibilité, mais aussi de la charge de travail lors des épisodes caniculaires (notamment dans le secteur de la santé avec des patient-e-s exigeant plus de temps de soin, *voir en page 10*);
- demandent des investissements massifs dans la rénovation énergétique des bâtiments (car la climatisation ne peut être une solution durable);
- supposent le développement d'inspections du travail suffisamment dotées, tant en personnel qu'au niveau de leurs bases légales, pour effectuer des contrôles dans une logique de protection des travailleurs-euses et de service public;
- appellent au développement de services publics forts en matière non seulement de lutte contre les incendies, mais aussi d'entretien des forêts, d'aménagement de lieux publics frais et ombragés, de réseaux de santé et de soins et d'animation de proximité, de distribution d'eau et électricité…

La lutte pour des mesures pour le personnel des services publics contre le réchauffement climatique est ainsi intrinsèquement liée aux mobilisations pour le développement des services publics et contre les politiques d'austérité.
La récente décision du Département d'Albert Rösti de supprimer les fonds liés à l'adaptation des forêts au réchauffement climatique n'est que l'illustration du dogmatisme des autorités plaçant l'austérité budgétaire au-dessus de l'impérieuse nécessité de protéger la forêt et la population dans une logique de prévention des incendies. Pour paraphraser Jacques Chirac, notre maison brûle et nos autorités regardent ailleurs… Au SSP d'organiser un large mouvement pour la création de services publics forts face au réchauffement climatique.
Ou, comme le disait la chanson:
«Il n'est pas de sauveurs suprêmes:
Ni Dieu, ni César, ni Tribun.
Travailleurs, sauvons-nous nous-mêmes!» ■

Sur le vif

ÉCOLES VAUDOISES: BESOIN DE MESURES

Le 8 juillet dernier, le SSP – Région Vaud a envoyé une lettre ouverte à Frédéric Borloz [1], conseiller d'État responsable du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), pour dénoncer son inaction concernant la mise en place de mesures de protection des élèves et du personnel des écoles en cas de fortes chaleurs. C'est la sixième fois que le syndicat interpelle le DEF à ce sujet depuis 2023, mais ce dernier se refuse toujours à assumer ses responsabilités d'employeur. Sous la pression de la grève, un *Guide pratique concernant les mesures à prendre en cas de fortes chaleurs* avait été élaboré, mais il est largement inopérant car il contient des mesures souvent inapplicables par manque de moyens et non contraignantes, laissant chaque direction d'établissement décider de les mettre en place ou non alors que des situations extrêmement graves ont pu être observées avec des températures dépassant 30° dès le matin (record établi à 38°)!
Lors de l'épisode caniculaire du mois de juin, certaines directions n'ont pris aucune disposition, alors que d'autres ont pris la décision de fermer des dizaines de classes pour préserver la santé des élèves et des salarié-e-s. Ce tout ou rien montre clairement que le dispositif est insuffisant. Pour le SSP, fermer des classes ne doit être la solution que lorsque toutes les mesures mises en place ne permettent pas de protéger la santé des élèves et du personnel. C'est dans cet esprit de pouvoir assurer une mission de service public que le SSP a, à nouveau, demandé au DEF l'ouverture de négociations sur l'adaptation du Guide dans le but d'en faire un réel plan d'action avec des mesures contraignantes. Des mesures à élaborer sur le plus long terme sont aussi nécessaires, en particulier en lien avec la rénovation des bâtiments.
Face au refus du Conseil d'État, le SSP appelle les enseignant-e-s, dès la rentrée, à continuer à relever les températures dans leurs classes et à entreprendre des démarches visant à obtenir des mesures de protection de leur direction. Rappelons que l'Office de conciliation a estimé la grève pour ce motif licite… ■

SERVICES PUBLICS

[1] https://vaud.ssp-vpod.ch/secteurs/enseignement/canicule-proteger-la-sante-des-salarie-e-s-et-des-eleves

GENÈVE GRÈVE LES 17 ET 18 AOÛT

CONTRE LA CASSE DES SERVICES PUBLICS!

À l'automne 2025, le Conseil d'État justifiait des mesures d'économies drastiques en annonçant un déficit pour l'exercice 2026 de près de 700 millions de francs. Durant l'été, la ministre des Finances a dû avouer que les comptes 2026 seront positifs… Malgré tout, le Conseil d'État poursuit son plan de mesures d'austérité. Voici les plus impactantes pour l'ensemble de la fonction publique:

- facilitation des licenciements;
- gel des annuités 2025–2029;
- suppression du pont de fin d'année → trois jours de vacances en moins;
- modification des cotisations à la CPEG → baisse du salaire net (nouvelle mesure).

Le rapport de la commission Zuin reprend le discours du Conseil d'État pour justifier les politiques d'austérité: Genève ne connaît pas un problème de recettes, mais un problème de dépenses. Traduction: les politiques publiques sont trop généreuses. Il faut, d'une part, s'attaquer aux conditions de travail du personnel (pour le rendre meilleur marché) et, d'autre part, revoir à la baisse les prestations de service public. À aucun moment n'est posée la question de la raison de l'augmentation des besoins en services publics. Au quotidien, la population vit un accroissement des inégalités avec, d'un côté, une minorité qui s'enrichit éhontément et, de l'autre, l'immense majorité de la population qui voit ses conditions de vie se précariser et son pouvoir d'achat baisser. Genève ne connaît pas un problème d'accroissement des dépenses des politiques publiques, mais un problème d'injustice sociale qu'il convient de corriger par une augmentation de l'offre en services publics et une fiscalité qui arrête de favoriser les responsables des inégalités sociales!

Les mesures d'austérité dans la fonction publique ont une incidence directe et indirecte sur les usagers-ères.

Augmentation:

- des tarifs des EMS;
- des tarifs de l'IMAD;
- des taxes universitaires.

Dégradation de la qualité de l'école publique:

- suppression de la subvention pour les crèches;
- augmentation du nombre d'élèves par classe au CO;
- suppression de décharges pour les enseignant-e-s;

HUG, IMAD, soins infirmiers, formation des médecins: plus de 140 millions de coupes qui se paieront sur la qualité des soins.

Sous la pression des trois jours de grève les 2, 3 et 4 juin, le Conseil d'État recule. Il devait présenter les mesures retenues le mercredi 17 juin, mais renonce. Il renvoie les décisions à l'automne et retire 17 mesures sur les 77 proposées. Premier acquis arraché par la mobilisation: l'augmentation du temps de travail est abandonnée. Cette première victoire d'étape doit être saluée, mais elle reste fragile et partielle: 60 mesures restent sur la table, et le Conseil d'État joue la montre!

Nous devons nous mobiliser avant que les mesures ne soient entérinées: toutes et tous dans la rue à la rentrée!

Le SSP appelle la population, les associations de défense des usagers-ères et les salarié-e-s de la fonction publique à ne pas relâcher la pression et à participer aux journées de grève des 17 et 18 août! La lutte paie, certaines mesures ont déjà sauté!

Mobilisez vos collègues et vos proches. Nous sommes tou-te-s concerné-e-s! ■

SSP . RÉGION GENÈVE

FRIBOURG SERVICE DES CURATELLES DE LA HAUTE-SARINE

UNE GRÈVE POUR DÉFENDRE LE PERSONNEL ET LES BÉNÉFICIAIRES

Vendredi 10 juillet, le personnel du Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine (SOCHS) a fait grève toute la matinée. Depuis l'automne dernier, le Conseil communal de Marly tente d'obtenir la dissolution du SOCHS et de communaliser la partie de ce service qui fait le suivi des bénéficiaires marlinois, tout en bafouant les droits du personnel: refus de consulter le personnel sur les changements envisagés; refus de donner au personnel actuel la garantie d'être réengagé au sein du futur service; refus de garantir des salaires et des conditions de retraite équivalents.

Le SOCHS est un service intercommunal, qui gère les curatelles de sept communes (Bois-d'Amont, Ferpicloz, Le Mouret, Marly, Pierrafortscha, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly). La très grande majorité des bénéficiaires (70%) suivi-e-s par le personnel du SOCHS est originaire de la commune de Marly, qui exerce donc une influence déterminante.

En octobre dernier, le personnel du SOCHS a appris, à sa grande stupeur, que le Conseil communal de Marly avait décidé de créer son propre service des curatelles. Cette décision aurait pour conséquence la disparition du SOCHS et le licenciement collectif des 15 salarié-e-s qui y travaillent. Organisé au sein du SSP, le personnel s'est mobilisé une première fois, lors du débat au Conseil général de Marly sur ce projet. Suivant l'avis des salarié-e-s, le Conseil général a alors décidé de renvoyer ce projet.

On aurait pu penser que l'exécutif de Marly ne mettrait pas, une seconde fois, les salarié-e-s, les bénéficiaires et les autres communes membres du SOCHS devant le fait accompli. Et pourtant! En avril 2026, l'exécutif de Marly propose – une nouvelle fois! – le même projet. À nouveau sans consultation du personnel, en refusant de reprendre l'ensemble du personnel en cas de communalisation du service et en s'opposant à toute garantie des salaires et des conditions de retraite. Lors du débat qui s'est tenu à la fin du mois de mai, le Conseil général a, cette fois, validé le projet, avec l'appui décisif de la «gauche» (PS et Vert-e-s), qui ont largement suivi le conseiller communal, membre du Parti socialiste, qui défendait ce projet.

Tenace, le personnel du SOCHS a refusé de baisser les bras. Il a lancé une pétition pour demander au Conseil communal de Marly de réengager l'ensemble du personnel et de garantir des salaires équivalents qui a obtenu 600 signatures. Sollicités par le SSP, deux conseillers généraux (membres du PS) ont déposé un recours auprès de la Préfecture contre la décision du Conseil général: le Conseil communal de Marly avait, en effet, omis d'indiquer des éléments essentiels dans le Message présenté au législatif, notamment le fait que la communalisation du service des curatelles impliquait le versement de plus de 600 000 francs à la Caisse de prévoyance du personnel de l'État de Fribourg…

Enfin, pour se faire entendre, le personnel du SOCHS s'est mis en grève vendredi 10 juillet le matin. Une grève qui a fait effet: à la suite de cette mobilisation, le Comité de direction du SOCHS a accepté de consulter le personnel et de l'associer aux discussions sur l'avenir du service. La grève paie! ■

GAÉTAN ZURKINDEN
SECRÉTAIRE SSP . RÉGION FRIBOURG

FRIBOURG ASSC

ENFIN LA CLASSE 12!

Grâce à l'engagement de l'Association fribourgeoise des ASSC (AFDASSC) et du SSP, le Conseil d'État a – après des années d'attente! – ouvert la classe de salaire 12 pour les ASSC. C'est une récompense méritée pour une profession devenue essentielle dans les EMS et les hôpitaux et à qui un nombre toujours plus grand de responsabilités sont attribuées.

C'est, aussi, la preuve que l'engagement syndical paie – même si cela prend souvent plus de temps que souhaité. Pour renforcer l'AFDASSC et le SSP, n'oubliez pas de nous rejoindre.

Plus d'informations suivront. Pour l'instant, nous mettons à votre disposition la directive fixant les conditions d'application des classes de salaire concernant la fonction d'ASSC, de même que le cahier des charges type pour la fonction d'ASSC en classe 12. Consultez ces documents[1]. Si vous correspondez à ce cahier des charges, demandez l'octroi de la classe 12 (à l'aide du courrier type sur notre site, ou oralement à vos supérieurs hiérarchiques) et contactez-nous en cas de difficultés!

Cette décision n'est que le début d'améliorations encore plus importantes, nous l'espérons. Et nous y engageons, avec votre soutien. ■

SSP . RÉGION FRIBOURG

[1] https://fribourg.ssp-vpod.ch/news/2026/assc-enfin-la-classe-12

FORMATION BUDGET FÉDÉRAL 2027

L'ARGENT POUR LES ARMES, L'AUSTÉRITÉ POUR LES HAUTES ÉCOLES

Le Conseil fédéral se félicite d'un excédent budgétaire. Or celui-ci repose notamment sur les coupes sévères dans la formation et la recherche. Le SSP demande la suspension immédiate des coupes dans le domaine des hautes écoles.

Le 24 juin 2026, le Conseil fédéral a adopté les grandes lignes du budget 2027 et présenté un excédent structurel conforme au frein à l'endettement. Certes, les mesures d'économies supplémentaires dans le domaine des hautes écoles, brandies en avril sur un ton alarmiste et présentées comme absolument indispensables, sont pour l'instant écartées. Mais les effets des coupes prévues dans le cadre du mal nommé Programme d'allègement budgétaire 2027 ne se feront sentir que plus tard.

La Confédération pourrait sans autre se permettre un déficit. Si elle ne le fait pas et qu'elle coupe au contraire dans les hautes écoles, c'est en raison de l'idéologie étriquée du frein à l'endettement, et non de la situation financière réelle. Le SSP combat le Programme d'allègement budgétaire 2027 depuis le début. De nombreuses actions ont été menées dans toute la Suisse au sein d'une large alliance. Après le retrait de certaines coupes dans le domaine de la formation, le SSP a fait savoir avec ses partenaires que chaque franc supprimé allait cruellement manquer[1]: des projets de recherche importants disparaissent, les conditions de travail précaires de la relève académique dans les hautes écoles restent mauvaises, et la hausse des taxes d'études crée davantage d'inégalités et entrave l'accès aux études.

Le SSP avait vu juste: il ne faut pas se laisser tromper par le catastrophisme habituel de la planification budgétaire, qui ne sert qu'à justifier le choix politique de la politique d'austérité. La logique de la droite est claire: quand il y a de l'argent, il est consacré au réarmement ou aux baisses d'impôts. Quand il semble en manquer, on coupe dans le service public et dans la formation.

Le SSP demande donc que les recettes supplémentaires servent à revenir sur les coupes effectuées dans la formation et la recherche ainsi que dans les autres domaines du service public, avant qu'elles ne déploient pleinement leurs effets. ■

FABIO HÖHENER . SECRÉTAIRE CENTRAL SSP

[1] *Services Publics*, 6 mars 2026.

SUISSE . Le référendum contre la décision du Parlement de liquider les salaires minimums cantonaux et communaux est lancé depuis le 30 juin, signez la carte référendaire encartée dans ce numéro!

Pas touche aux salaires minimums!

ALEXANDRE MARTINS
RÉDACTEUR

L'Union syndicale suisse a publié en juillet dernier son *Rapport sur la répartition 2026*[1] qui confirme la tendance régressive sur le front des salaires depuis dix ans. L'écart salarial entre le 1% le plus riche et l'écrasante majorité de la population se creuse toujours davantage. Encore plus grave, alors qu'ils avaient progressé de plus de 10% entre 2008 et 2016, les salaires réels des 10% les plus défavorisé-e-s ont reculé de 0,5% de 2016 à 2025. Ces chiffres illustrent le contexte dans lequel l'attaque déclenchée par la majorité bourgeoise du Parlement fédéral se déroule.

NON AUX SALAIRES DE MISÈRE! Dans le but de lutter contre la pauvreté des personnes qui travaillent, plusieurs cantons ont édicté des salaires minimums cantonaux. L'objectif de ces salaires minimums étant que les salarié-e-s puissent vivre de leur travail, notamment afin d'éviter de les contraindre à avoir recours à l'aide sociale pour vivre. Le niveau des salaires minimums est donc bien loin d'être de l'ordre du luxueux, on se situe sur le plan des minima sociaux. Le principe étant de lutter ainsi contre les salaires de misère. Le bilan fait dans les cantons de Neuchâtel et de Genève démontre le succès des salaires minimums. Les bas salaires ont été augmentés, la pauvreté dans le monde du travail a reculé, le chômage n'a pas été impacté et les salaires supérieurs ont progressé.

Les cantons de Neuchâtel et de Genève ont introduit des salaires minimums qui s'appliquent à tou-te-s les salarié-e-s, que leur domaine d'activité soit couvert par une Convention collective de travail (CCT) étendue, ou non. Il n'y a en effet aucune raison qui justifierait que les salarié-e-s couvert-e-s par une CCT étendue ne puissent pas bénéficier du droit de percevoir un salaire qui leur permette de vivre de leur travail. C'est pourtant ce que la majorité de droite a décidé d'imposer par sa décision du 19 juin. La révision de la Loi sur l'extension de la convention collective de travail (LECCT) prévoit en effet que les salaires minimaux cantonaux ne s'appliquent pas aux salarié-e-s soumis-es à une CCT étendue. Le Parlement vient ainsi au secours des employeurs des secteurs à bas salaires couverts par une CCT étendue en leur garantissant l'immunité contre les salaires minimums cantonaux ou communaux.

ANTIDÉMOCRATIQUE. Les salaires minimums neuchâtelois et genevois ont été adoptés à l'issue de votations populaires. C'est également le cas dans les villes de Zurich et de Winterthour (à respectivement 70% et 65% des voix exprimées). La décision du Parlement bafoue ainsi un choix fait démocratiquement en votation. Dans le même sens, d'autres votations sur des salaires minimums cantonaux et/ou communaux sont prévues dans le futur (Valais, Berne, Bienne, Schaffhouse), mais, avant même que la population puisse se prononcer, elles sont vidées de leur contenu par la modification adoptée par le Parlement fédéral.

Ce sont ainsi plusieurs milliers de travailleurs-euses à bas salaires qui sont attaqué-e-s par cette décision en étant privé-e-s de pouvoir bénéficier d'un salaire minimum, deux tiers étant des femmes. Elles sont en effet majoritaires dans les branches à bas salaires couvertes par des CCT étendues: hôtellerie-restauration, nettoyage, coiffure notamment.

PROTECTION DYNAMITÉE. L'existence de salaires minimums représente une mesure de protection contre la pression à la baisse sur les salaires. La hargne de la droite démontre ainsi sa volonté de n'admettre aucune mesure de protection qui limite les pleins pouvoirs du patronat contre toute ingérence politique dans la fixation des salaires, même celle prise dans le but de lutter contre la pauvreté (qui est effectivement une compétence constitutionnelle cantonale). Cette conception a bien été synthétisée par Roland A. Müller, le directeur de l'Union patronale suisse, lors d'une audition devant la commission de l'économie du Conseil national en mars 2025: «On ne peut pas demander aux employeurs ou à l'économie d'assurer la couverture des besoins vitaux. Il y a une limite», avant de renchérir «l'aide sociale doit pouvoir prendre le relais»[2].

L'attaque contre les salaires minimums prend place dans une offensive de classe qui englobe également la durée du travail et les retraites dans le but d'accroître les profits des patrons aux dépens des travailleurs-euses, ce dont témoignent les dividendes versés aux actionnaires qui ont augmenté de plus de 50% ces dix dernières années. Pour stopper la dégradation des conditions de vie de la majorité populaire, il est urgent de bâtir la riposte à cette offensive, signer le référendum en est un élément![3] ■

[1] Daniel Lampart, Elisabeth Gisler, Clara Pfister, *Verteilungsbericht 2026* (en allemand avec un résumé en français), Dossier de l'Union syndicale N° 169, juillet 2026.
[2] *Blick online*, 5 juin 2025.
[3] Voir également le site de campagne du SSP: www.ssp-vpod.ch/referendum-ettlin

Le trait de Vincent

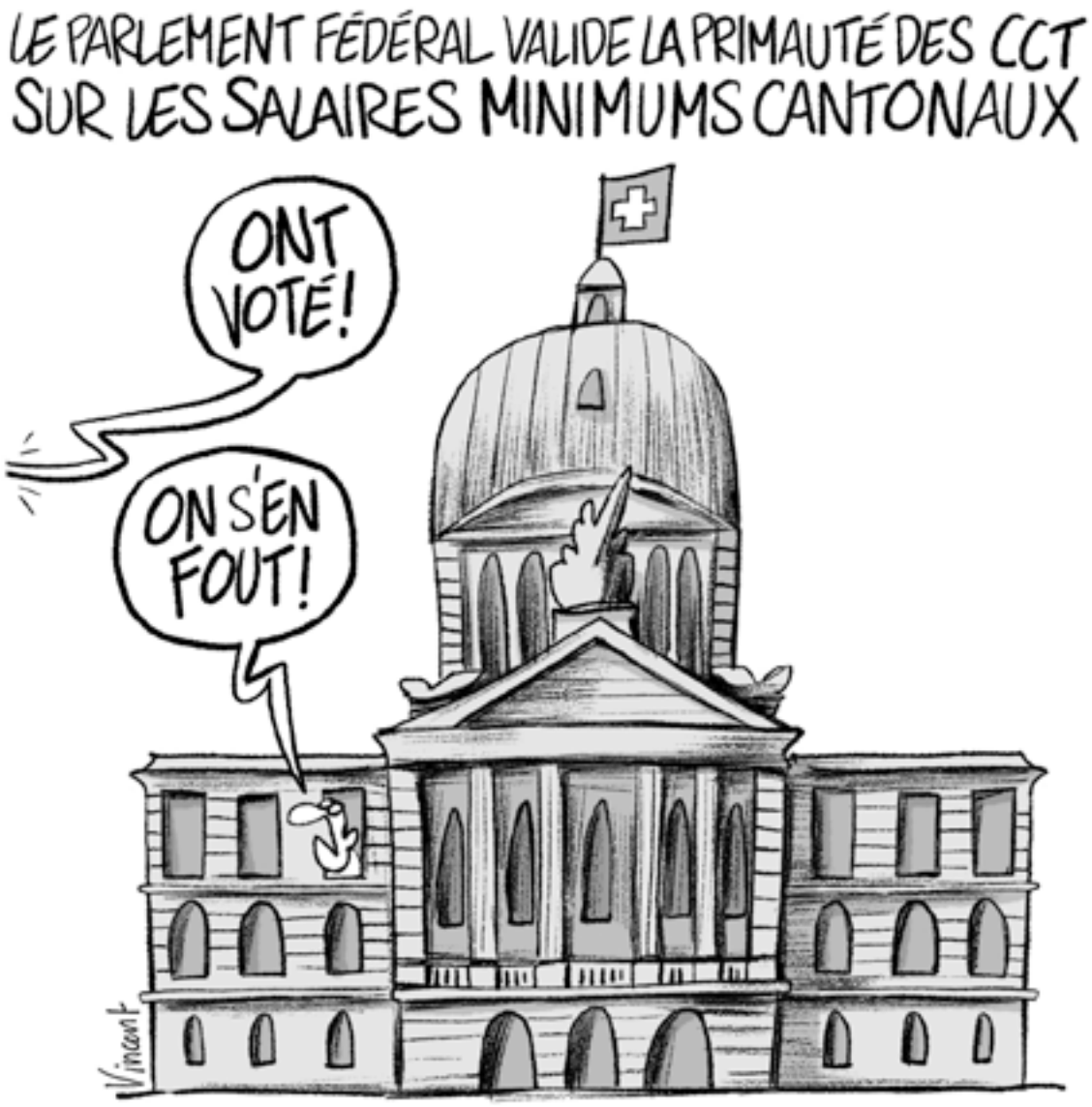

Agenda militant

GRÈVES ET MANIFESTATIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE
GENÈVE
Lundi 17 et mardi 18 août
Lundi 17, Palladium (rue du Stand 3bis): piquet de grève dès 14 h, manifestation à 18 h
Mardi 18: assemblée du personnel à 16 h à l'UOG (place des Grottes 3), manifestation à 18 h, rendez-vous place Lise-Girardin

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SSP - RÉGION VALAIS
SION
Mercredi 2 septembre à 18 h 30, suivie d'une table ronde sur le syndicalisme en Suisse avec Rebekka Wyler (secrétaire générale du SSP), Christian Dandrès (président du SSP) et Emmanuel Amoos (président du SSP – Région Valais)

PAS D'ÉTÉS À 50° C!
LAUSANNE ET GENÈVE
Manifestations
Samedi 19 septembre, 14 h
(lieu à confirmer)

SOINS À DOMICILE ET EN EMS: VERS UNE ALLIANCE ENTRE SOIGNANT-E-S ET PATIENT-E-S
LAUSANNE
Soirée de discussion et de mobilisation avec Vanessa Deroche (infirmière militante du SSP), Cathy Glaire (aide-soignante militante du SSP) et Beatriz Rosende (secrétaire centrale SSP secteur santé)
Jeudi 24 septembre, de 19 h à 20 h 30
Maison du Peuple (place Chauderon 5), salle Liliane Valceschini

ENTRE NOUS PAS DE FRONTIÈRES!
BERNE
Manifestation
Samedi 26 septembre, 14 h
Schützenmatte
Organisation: Solidarité sans frontières

Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAÎT TOUTES LES 3 SEMAINES

ÉDITEUR RESPONSABLE
SSP-VPOD
Rebekka Wyler
Secrétaire générale
Case postale 8422
8036 Zurich
www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE
Alexandre Martins
Case postale 1360
1001 Lausanne
Tél. 021 340 00 00
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION
Atar Roto Presse SA, Genève

SUISSE . Entretien avec Christian Dandrès, président du SSP, sur les enjeux syndicaux liés aux Bilatérales III et sur la manière d'en débattre.

S'armer en vue des luttes futures

ALEXANDRE MARTINS
INTERVIEW
ERIC ROSET
PHOTO
PHOTOTHÈQUE ROUGE/JMB
PHOTO
DEMIR SÖNMEZ
PHOTO

Les Bilatérales III seront à l'ordre du jour des prochaines Assemblées des délégué-e-s du SSP, bien avant les débats parlementaires, quels en sont les enjeux?

Christian Dandrès – Le débat sur les accords bilatéraux avec l'Union européenne est un moment important pour l'avenir des syndicats. Voulons-nous devenir des supplétifs des organisations patronales, comme nous l'avons en partie été lors de la campagne contre l'initiative de l'UDC «Pas de Suisse à 10 millions!», ou poser les bases pour construire un rapport de force?

La logique du «partenariat social» nous mène dans le mur. Les patrons sont déterminés à en découdre. Ils attaquent frontalement la protection des travailleurs-euses. Les propositions pro-patronales se multiplient à Berne avec l'augmentation de l'amplitude de la journée de travail, le travail dominical, l'augmentation du temps de travail tout au long de la vie (âge de départ à la retraite). Les représentant-e-s des patrons et le Conseil fédéral veulent forcer le travail malgré une santé défaillante, que cela soit par la contre-réforme de l'assurance-invalidité ou les propositions indignes concernant les certificats médicaux toujours considérés comme de complaisance dès qu'ils ne vont pas dans le sens du patron.

Le droit du travail est rachitique en Suisse. La Loi sur le travail contient tellement d'exceptions que l'on peut se demander si un seul employeur pourrait toutes les utiliser. Les rares droits des salarié-e-s sont rarement utilisés en cours d'emploi, parce que le patron peut toujours avoir recours au joker du licenciement. Le droit suisse ne prévoit jamais de réintégration, à l'exception des licenciements consacrant une discrimination fondée sur le sexe.

La peur est très présente parmi les salarié-e-s. Ce climat permet au patron d'agir à sa guise et d'imposer ses conditions. Tant qu'il n'y aura pas de protection sérieuse contre les licenciements, le droit du travail ne vaudra pas grand-chose.

LE DROIT DU TRAVAIL EST RACHITIQUE

Le cadre des négociations collectives de travail est à ce point défavorable aux syndicats que les représentant-e-s des patrons se servent des Conventions collectives de travail (CCT) étendues pour casser les salaires minimaux cantonaux. Les salaires minimaux de plusieurs CCT sont en effet si bas qu'il n'est pas possible d'en vivre. Et ce sont précisément ceux-ci qui, étendus au niveau national grâce aux mesures d'accompagnement, sont censés protéger les travailleurs-euses contre la sous-enchère…

Quels sont les changements entre le cadre dans lequel se sont déroulées les votations sur les accords bilatéraux au début des années 2000 et le contexte actuel?

En 2004, lors de la votation sur les Bilatérales II, les employeurs ont habilement manœuvré pour contraindre les syndicats à soutenir le OUI en contrepartie des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Le temps manque pour détailler l'insuffisance de ces mesures. Un constat s'impose: durant les dix dernières années, les salaires stagnent, voire diminuent dans certains secteurs.

Vingt ans plus tard, alors que commence le débat sur les Bilatérales III, le droit du travail est encore moins protecteur qu'en 2004. Les protections minimales existant dans les pays voisins (salaire minimum national, réintégration des personnes injustement licenciées, véritables inspection et médecine du travail, protection des délégué-e-s syndicaux-ales, des négociations des salaires au niveau national, etc.) n'ont pas d'équivalent en Suisse.

Le débat contre l'initiative de l'UDC «Pas de Suisse à 10 millions!» donne un avant-goût du débat sur les Bilatérales III. La campagne a consisté à enjoindre aux salarié-e-s de faire preuve d'ouverture face à la «Suisse du repli» de l'UDC et à assurer que la prospérité dépend des débouchés de «nos» entreprises. La logique est poussée si loin qu'on se demande ce qui distingue ces arguments de campagne de la théorie du ruissellement: soutenons le patron – quand bien même il casse nos conditions de travail, dénonce les CCT et/ou n'accepte d'en signer que si elles lui permettent de déroger au droit du travail – dans l'espoir que, spontanément, il lâchera quelques miettes aux salarié-e-s. Cela ne peut pas marcher. Comment en douter lorsque 62 milliards de dividendes ont été versés l'année dernière aux actionnaires, tandis que le temps de travail a augmenté et les conditions de vie de la majorité des salarié-e-s se sont détériorées?

Il faut donc poser les bases pour construire une réponse syndicale aux enjeux des Bilatérales III, en partant du postulat que les intérêts des patrons («intérêts du pays») ne sont pas ceux des salarié-e-s, faute de quoi nous serons mené-e-s à la défaite. Il n'y a pas de lien direct et mécanique entre le niveau des salaires, les conditions de travail et les débouchés pour les entreprises suisses. C'est le rapport de force qui est l'élément déterminant. Le niveau des salaires dans l'éducation ou la santé en Suisse n'est pas lié au fait que les entreprises membres de Swissmem parviennent à faire des affaires juteuses à l'étranger. Autre preuve, dans le secteur public cette fois: l'État de Genève fait 1,4 milliard d'excédent aux comptes mais remet en cause frontalement les salaires, les retraites et le temps de travail des salarié-e-s du secteur public.

Et quels seraient les contours du débat?

La discussion se fera à l'Assemblée des délégué-e-s (AD) et se concentrera sur les grands axes que sont la libéralisation du marché de l'électricité, la protection des salaires et des conditions de travail, le service public et le respect des droits démocratiques (référendum et initiative). Se limiter à «pour ou contre» l'Union européenne (UE) nous fait passer à côté des enjeux de la guerre sociale qui sévit actuellement en Suisse comme dans les pays de l'UE. En effet, si la stratégie de la bourgeoisie des pays membres de l'UE peut varier de celle de la Suisse, les objectifs convergent fondamentalement: relancer le taux de profit du capital en attaquant les salaires directs et indirects, ainsi qu'en favorisant l'accès des multinationales aux matières premières, y compris par la guerre comme au Congo, et/ou en privant les populations concernées du minimum. Nous allons donc mener ce débat lors de plusieurs AD, dès la fin de cette année, dans une approche de classe sociale internationaliste, en intégrant les réflexions et l'expérience des luttes de nos collègues européens pour développer une réponse stratégique aux enjeux de libéralisation, de démantèlement des droits et de pression sur les salarié-e-s. Des moments d'échange seront ainsi organisés avec les secteurs les plus avancés des travailleurs-euses en Europe en visioconférence entre les AD. Le but est, qu'à l'issue de ce débat, les militant-e-s aient du matériel pour pouvoir orienter leur réflexion et leur engagement syndical et politique.

La libéralisation du marché de l'électricité illustre ces différences de rythme entre Suisse et Union européenne, comment se présente ce débat?

C'est un secteur clef pour le capital. L'essentiel des activités économiques et sociales dépend de cette énergie. Qui maîtrise l'électricité tient un pays!

Un tel pouvoir a bien entendu comme corollaire des possibilités de surprofits. En Europe, c'est un des premiers domaines libéralisés. La Suisse n'a pas été en reste, mais le référendum gagné en 2002 a freiné les attaques. Il s'agit d'un héritage politique qu'il nous faut consolider.

Celles et ceux qui soutiennent cette libéralisation avancent en général un argument technique: la Suisse n'étant pas autosuffisante, il existe un risque qu'elle soit coupée du réseau européen si les pays voisins refusaient de fournir de l'électricité. Mais derrière cela se cache surtout la volonté de certaines sociétés de profiter d'une électricité produite à bon marché grâce aux investissements déjà réalisés par la collectivité et les consommateurs-trices. Produire bon marché et revendre très cher aux prix d'un marché paradoxalement dictés par ceux des hydrocarbures.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT NE SONT PAS À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Sous l'angle syndical, le syndicat Sud Solidaires (France) a bien éclairé la réorganisation des processus de travail dans les centrales électriques avec le recours massif à la sous-traitance et au personnel intérimaire. Cela impacte gravement les conditions de travail et aussi la sécurité des installations. Au moment où la droite veut relancer le nucléaire, il y a de quoi réfléchir.

L'enjeu environnemental est tout aussi important. Produire une énergie verte nécessite des investissements élevés qui doivent être amortis sur le long terme, comme cela a été le cas avec les barrages par exemple. Ce but n'est pas compatible avec l'objectif de hauts rendements à court terme.

Ce secteur doit être en mains publiques et sous un contrôle démocratique. Même si le service public n'est pas toujours dirigé de manière démocratique et que des améliorations sont nécessaires, c'est sans commune mesure avec la gestion actionnariale.

Quel regard portes-tu sur les mesures de protection des salaires liées à la libre circulation des personnes?

Les accords bilatéraux ont introduit la libre circulation des personnes, il s'agit d'un droit fondamental qui ne doit pas être dénaturé en instrument d'exploitation. En effet, la mise en concurrence potentielle avec un bassin de population d'un demi-milliard de personnes est une pression très forte sur les conditions de travail et la capacité de négociation collective.

Pour cela, le droit à la libre circulation des personnes doit être flanqué de droits sociaux pour ne pas favoriser le dumping et permettre aux salarié-e-s organisé-e-s collectivement de conserver un pouvoir de négociation.

Ces débats sont autant de possibilités d'améliorer notre rapport de force face aux employeurs, qui ont un impérieux besoin des accords bilatéraux, et à leurs représentant-e-s politiques. Ce n'est pas tous les jours que de telles opportunités se présentent pour obtenir des améliorations substantielles. Les accords bilatéraux avec l'UE ont donc fourni un espace de revendication syndicale qui a permis d'obtenir les mesures d'accompagnement en 2004. Celles-ci ont pu aider des salarié-e-s dans des secteurs très exposés au dumping.

Le problème est que ces mesures n'interviennent qu'en cas de sous-enchère abusive et répétée. Les cas de sous-enchères jugées non abusives ou ponctuelles ne sont pas visées. Par ailleurs, les cas sont à apprécier par une commission tripartite État, patrons et syndicats. Comme l'État penche en général pour les employeurs, les cas sont rarement admis. Et lorsque les mesures se déploient, il s'agit surtout d'étendre une CCT. Or, dans les secteurs qui en ont bénéficié, les CCT prévoient des minima si faibles qu'ils sont aujourd'hui utilisés par les représentant-e-s des patrons à Berne pour casser les salaires minimums cantonaux – une attaque qui est un aspect seulement d'une vaste offensive sur la durée du travail ainsi que sur les salaires directs et indirects. D'autres mesures existent, mais elles se focalisent sur le travail détaché qui ne représente que 0,3% de l'ensemble de la main-d'œuvre salariée en Suisse.

La stagnation des salaires depuis dix ans et leur diminution dans certains secteurs attestent que les mesures d'accompagnement ne sont pas à la hauteur des enjeux. Or, les mesures dites «internes» accompagnant les accords bilatéraux III ne modifient pas ce cadre défaillant et n'y apportent aucune amélioration susceptible de permettre une résistance à la dynamique antisyndicale et de casse sociale. Même le renforcement de la responsabilité solidaire des entreprises a démontré son inefficacité dans l'un des rares procès tenus à Genève depuis sa mise en place.

L'absence de protection contre les licenciements est la clef de voûte du pouvoir patronal, cela permet au patron d'avoir raison même lorsqu'il ne respecte pas la loi, puisqu'il peut toujours, *in fine*, se débarrasser du-de la salarié-e qui lui résiste. En général, la sanction d'un licenciement abusif dépasse rarement deux ou trois mois de salaire. Une obole pour la plupart des employeurs. La quatorzième mesure négociée dans le cadre des Bilatérales III prévoit une procédure spécifique pour les membres élu-e-s des organes paritaires et des commissions du personnel. Elle améliore le droit en vigueur, mais cette avancée semble loin des problèmes rencontrés sur le terrain. Il s'agit d'introduire un délai de réflexion avant un licenciement ainsi qu'une obligation de tenter, sans obligation de résultat, d'éviter ou d'atténuer les conséquences du licenciement pour ce cercle de salarié-e-s, avec une augmentation de l'indemnité en cas de non-respect du délai de réflexion. Or, l'employeur pourra toujours invoquer un motif économique comme l'y autorise le Tribunal fédéral.

L'occasion de faire un bilan sérieux et critique de vingt ans de mesures d'accompagnement a été manquée et, surtout, celle de créer une dynamique syndicale à la base contre la casse des conditions de travail, en posant des revendications qui auraient pu favoriser des tentatives de mobilisation. ■

Assemblée des délégué-e-s du SSP du 20 juin 2026

Réunie au restaurant Falken à Zurich, l'Assemblée des délégué-e-s du SSP a:

- approuvé les comptes annuels 2025 de la fédération et de ses institutions (comptes de la fédération et fonds de financement) et pris connaissance du plan financier actualisé pour 2027/2028. Les comptes de la fédération se soldent par un déficit de 608 000 francs, mais restent légèrement en deçà du budget. L'important excédent de dépenses du fonds de financement (déficit de 466 000 francs) s'explique par des effets exceptionnels, notamment la mobilisation dans le canton de Vaud. Le résultat d'exploitation est corrigé par un résultat financier solide; après constitution des réserves de fluctuation de valeur, il reste un déficit de 288 000 francs. Le président de la GRPK, a lui aussi, souligné l'existence d'un déficit structurel dans le compte d'exploitation;
- pris connaissance du rapport sur la caisse collective d'assurance-maladie et des rapports sur la Fondation SSP pour les vacances et sur la Fondation de la caisse au décès;
- accueilli par de vifs applaudissements les présentations sur le référendum remporté contre le programme d'austérité «LAFE» dans le canton de Fribourg et sur les mobilisations actuelles contre la politique d'austérité à Genève;
- désigné la délégation du SSP, composée de 17 personnes, pour le Congrès de l'USS (13 et 14 novembre 2026);
- réaffirmé son soutien au référendum décidé par l'USS contre la déréglementation des salaires minimaux cantonaux et municipaux («Motion Ettlin»);
- défini les conditions-cadres pour l'organisation de la Grève féministe prévue le 14 juin 2027;
- fermement condamné, par voie de résolution, la violence policière exercée contre la manifestation NoG7 du 14 juin à Genève;
- pris connaissance et discuté du rapport «Tour des régions», rédigé par un groupe de travail interne.

CHRISTIAN DANDRÈS . PRÉSIDENT
REBEKKA WYLER . SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Comité national du SSP du 1er juillet 2026

Le Comité national s'est réuni en ligne et a:

- désigné Catherine Friedli, actuellement secrétaire régionale de la Région Vaud, pour succéder à Michela Bovolenta, qui prendra sa retraite à la fin de l'année, et l'a nommée secrétaire centrale adjointe;
- décidé que les subventions pour des postes régionaux pour le travail féministe, créés dans le cadre du Congrès du SSP de 2023, seraient maintenues, pour l'instant, jusqu'à fin 2027;
- planifié la récolte des signatures pour le référendum contre le contournement des salaires minimums cantonaux et communaux («Motion Ettlin»);
- débloqué la caisse de grève pour les mobilisations prévues dans le canton de Genève (contre la politique d'austérité du gouvernement) et dans le canton de Vaud (pour un plan d'action contre la canicule dans les écoles);
- établi l'ordre du jour de l'Assemblée des délégué-e-s du SSP du 26 septembre 2026. Outre la prise de position pour la votation fédérale de novembre prochain (financement de la 13e rente AVS), il portera sur les mesures de renforcement issues du «Tour des Régions». Les points qui ne sont pas si urgents – la discussion sur l'Europe concernant les Bilatérales III et l'accord sur l'électricité, ainsi que la proposition de révision du règlement sur les indemnités de grève – peuvent être reportés à l'Assemblée des délégué-e-s du 21 novembre 2026;
- commencé à réfléchir à la définition des thèmes prioritaires du Congrès du SSP de 2027 (19 et 20 novembre, à Bienne).

CHRISTIAN DANDRÈS . PRÉSIDENT
REBEKKA WYLER . SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

VAUD . Les personnes ayant le droit de voter dans le canton de Vaud se prononceront le 27 septembre sur une initiative patronale de baisse des impôts qui profiterait avant tout aux plus riches et appauvrirait encore davantage des services publics déjà sous-financés.

NON à l'initiative 12% du patronat!

SSP . RÉGION VAUD
SERVICES PUBLICS

L'initiative populaire législative intitulée «Baisse d'impôts pour tous – Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne» a été déposée en 2023 par une alliance patronale composée de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), la Fédération patronale vaudoise (FPV) et la Chambre vaudoise immobilière (CVI). Il s'agit donc des associations faîtières de celles et ceux qui pratiquent le blocage des salaires et profitent de la hausse constante des loyers, autant d'éléments qui dégradent les conditions de vie et le pouvoir d'achat de la population. Déviant l'attention de ces questions, l'initiative patronale propose de baisser les impôts sur le revenu et la fortune de 12%. Dans la mesure où le Grand Conseil a déjà voté une baisse de l'impôt sur le revenu de 7% en décembre 2024 (à peine une année avant de voter un budget 2026 comportant des coupes de plus de 300 millions de francs), la baisse qu'entraînerait une acceptation de l'initiative serait de 5%.

GARE À L'ARNAQUE! Ce qui semble être une bonne nouvelle pour la-le contribuable de ladite «classe moyenne» s'avère être en réalité une arnaque. Les déductions d'impôts annoncées ne seraient que faibles voire nulles pour une grande partie de la population et seraient accaparées par la minorité des contribuables très riches. Le 1% des revenus les plus élevés empocherait 15% de la baisse de l'impôt sur le revenu, alors que les 50% les plus faibles cumuleraient 8% du gain et que les 18% des revenus les plus bas ne gagneraient… rien du tout. Quant à la baisse de l'impôt sur la fortune, 80% de son montant serait accaparé par les 5% les plus fortuné-e-s. À l'inverse, le gain serait nul ou faible pour 80% des contribuables *(voir graphiques)*. Les milliardaires et les multimillionnaires du canton ont vu leurs revenus et leurs fortunes exploser: +49% d'augmentation de la fortune imposable en dix ans! Ils-elles bénéficient d'un régime fiscal spécial, renforcé encore par l'application illégale et scandaleuse du bouclier fiscal. Si l'initiative 12% passe, c'est un nouveau cadeau qui va leur être fait.

ATTAQUE MASSIVE. Ainsi, la majorité de la population ne verrait pas son pouvoir d'achat progresser de manière significative en cas d'acceptation de l'initiative patronale. Par contre, l'impact se ferait sentir très rapidement sur ses conditions de vie. En diminuant les recettes de l'État de 300 millions de francs (par an!), l'initiative s'attaque frontalement aux services publics, déjà visés par des mesures d'austérité. Les promoteurs-trices de l'initiative n'en font pas mystère puisqu'ils-elles entendent par cette baisse fiscale «encourager l'État à maîtriser ses dépenses», ce qu'il faut évidemment comprendre comme l'installation d'une contrainte visant à comprimer les dépenses publiques et donc à dégrader les prestations et restreindre l'accès aux services publics et parapublics, dont une partie serait réduite, voire supprimée.
Cela concernerait donc autant les conditions de travail des salarié-e-s des services publics et parapublics que l'accès, le coût et la qualité des prestations des crèches, des soins à domicile, des transports, de l'école, de la santé, etc.; autrement dit tout ce qui constitue le salaire indirect d'une majorité de la population. Cela ouvrirait un espace à la marchandisation des prestations de services publics. Or leur privatisation en limiterait l'accès à celles et ceux qui peuvent se les payer. Les prestations sans subventionnement se feraient au détriment de l'écrasante majorité de la population qui devrait débourser des sommes importantes pour y avoir accès. Ainsi, une baisse d'impôts n'améliorerait pas «le pouvoir d'achat» de la «classe moyenne», mais engendrerait au contraire des coûts élevés pour la majorité de la population. Pour améliorer le «pouvoir d'achat» et les conditions de vie, il faut augmenter les salaires et développer tant les services publics que les prestations sociales en les finançant par une fiscalité progressive qui revienne sur les cadeaux fiscaux accordés par le passé.

TRANSFERT DE RICHESSES. Le canton considère en effet depuis longtemps les services publics comme une variable d'ajustement subordonnée aux baisses fiscales qui profitent aux plus riches. Entre 1987 et 1989, les bénéfices servent de prétexte à des baisses d'impôts de 200 millions. La crise des années 1990 provoque des déficits engendrant des programmes d'économies pendant près de quinze ans (jusqu'en 2007).
Le retour des bénéfices dès 2005 ne donne pas lieu au rattrapage nécessaire pour compenser quinze ans d'austérité. Au contraire, ils servent de justification à un nouveau cycle de baisses fiscales comprenant notamment des baisses d'impôts sur les personnes physiques entre 2012 et 2024 (740 millions de pertes fiscales). Parmi ces mesures, le bouclier fiscal (2009) montre la détermination des autorités à privilégier les privilégié-e-s: son application illégale a ainsi permis de voler à la collectivité publique des centaines de millions.
L'imposition sur le bénéfice des entreprises (qui concerne donc les membres de la CVCI ou de la FPV) a ainsi été réduite d'un tiers, passant d'un taux de 17,7% en 2016 à 11,74% en 2026! [1]
Le Conseil d'État actuel suit cette orientation en ajoutant 633 millions de pertes de recettes avec les baisses d'impôts décidées pendant cette législature. Le retour des déficits depuis les comptes 2023 n'a pas remis en cause ces baisses, mais a provoqué le début d'un nouveau cycle de coupes, avec un budget 2026 amputé de plus de 300 millions et un plan d'économies 2027-2030 à venir.
L'initiative 12% propose de saler l'addition de 300 millions de recettes en moins chaque année, promesses de coupes supplémentaires dans des services publics déjà sous-dotés. ■

[1] Union syndicale suisse (USS), Analyse des finances cantonales, octobre 2025.

OÙ IRAIT L'ARGENT DE LA BAISSE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ?

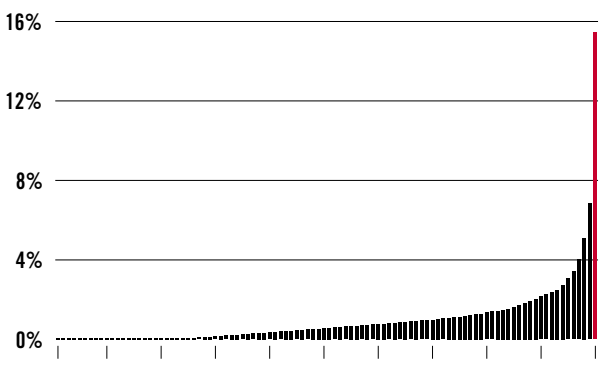

Répartition de la baisse fiscale (en % du total de 200 millions) selon la hauteur des revenus (par tranche de 1%)

OÙ IRAIT L'ARGENT DE LA BAISSE DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE ?

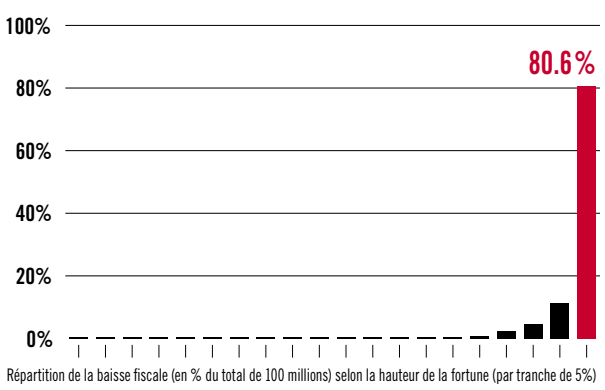

Répartition de la baisse fiscale (en % du total de 100 millions) selon la hauteur de la fortune (par tranche de 5%)

Source : élaboration SSP, sur la base de Statistique Vaud (répartition des contribuables selon la classe de revenu imposable [T18.02.08] et de fortune imposable [T18.02.14], Vaud 2022) et du barème de l'impôt cantonal vaudois (Loi sur les impôts directs cantonaux, art. 47 et 59 ; coefficient annuel 1,55).

Contexte

L'ÉTAT DES SERVICES PUBLICS

Les services publics sont sous-financés depuis des années. Notre lutte contre les coupes budgétaires en 2025 a montré qu'un large front s'oppose à cette politique.

Aujourd'hui:

- dans l'accueil de l'enfance, les parents (et les communes) vont payer plus pour compenser les coupes du canton;
- dans les EMS: «Avec des montants en moins, nous ne pourrons plus assurer ni la qualité, ni la sécurité des résidents.» [1];
- les effectifs de la justice ne suivent pas les besoins (+25% de causes en quatre ans): les magistrat-e-s demandent des renforts, en vain [2];
- des lignes régionales de trains et de bus sont menacées: leur fréquence baisse, leurs prix augmentent [3];
- les hôpitaux régionaux et le CHUV sont sous-financés par les assureurs-maladie: l'État doit compenser par des prestations d'intérêt général, sous pression des coupes budgétaires;
- dans l'enseignement, les classes sont déjà trop pleines et les moyens manquent pour l'encadrement des élèves. Les infrastructures sont déjà touchées par l'austérité (p. ex. manque d'investissements dans les bâtiments – construction, rénovation, isolation);
- quand l'État ne compense plus, les conditions de travail se dégradent, les prestations diminuent, les coûts augmentent.

Demain, en cas de oui:

- les maternités des hôpitaux régionaux, toutes déficitaires, fermeront. D'autres services seront menacés;
- les Pôles Santé régionaux, en sursis à la suite des coupes pour 2026, seront démantelés ou supprimés;
- les subsides à la formation et à la culture, les subsides LAMal seront coupés;
- des coupes dans la protection de l'enfance exposeront les enfants à des situations dramatiques;
- en cas de oui, l'argent qui manquera ira aux 10% les plus riches du canton;
- les classes seront encore plus pleines, les moyens seront réduits pour les élèves (encadrement et soutien, fournitures scolaires, matériel pédagogique, etc.). La qualité de l'enseignement et la transmission des savoirs seront mis en péril.

N'ajoutons pas le pire à l'inacceptable: le 27 septembre prochain, c'est NON à une nouvelle baisse d'impôts! ■

[1] Directeur Héviva, *RTS*, 24 juin 2025.
[2] *24 heures*, 7 mai 2026.
[3] *24 heures*, 3 juin 2026.

GENÈVE . Face à la grave insuffisance des mesures contre les conséquences des fortes chaleurs pour les salarié-e-s et les patient-e-s, un rassemblement de protestation organisé par le SSP et le SIT a eu lieu le 13 juillet dernier à l'hôpital gériatrique des Trois-Chêne. Entretien avec Adrien Rastello, infirmier et délégué SSP.

Canicule et qualité des soins

ALEXANDRE MARTINS . INTERVIEW
ÉRIC ROSET . PHOTO

Qu'impliquent les canicules pour les patient-e-s et pour vos conditions de travail?

Adrien – Aux Trois-Chêne, on accueille des patient-e-s gériatriques, c'est-à-dire d'au moins 75 ans. Ils-elles sont vulnérables, notamment en raison de leur peau plus fine, et se déshydratent donc plus rapidement. Ils-elles ressentent moins la chaleur et la soif et ont moins le réflexe de se réhydrater alors que c'est d'autant plus important. Les fortes chaleurs entraînent également davantage d'irritabilité et de confusion chez les patient-e-s, dans un hôpital où on a déjà beaucoup de personnes qui sont atteintes de démence.

Pour les soignant-e-s, une canicule implique ainsi des tâches supplémentaires: davantage de surveillance, renforcement de l'hydratation des patient-e-s, les amener dans les lieux climatisés pour les rafraîchir plus souvent, passer les voir plus souvent. Il y a également plusieurs symptômes (maux de tête, douleurs musculaires, etc.) qui nous prennent du temps en raisonnement clinique parce qu'on ne sait pas si ce sont des conséquences de la chaleur, des suites de la pathologie pour laquelle ils-elles sont hospitalisé-e-s ou si ce sont des effets d'une pathologie nouvelle. Dans un contexte de charge de travail déjà importante et de flux tendu, c'est énorme et le travail doit en plus être effectué par des températures élevées qui causent fréquemment des difficultés de concentration. Dans un cadre où une erreur pourrait être fatale, il est dangereux de laisser des gens travailler dans ces conditions sans prendre de mesures spécifiques.

Comme il s'agit de vies humaines, nous faisons notre maximum avec les moyens à notre disposition et nous tenons le coup. On sait que la hiérarchie compte beaucoup sur notre sens du devoir, mais le problème est que notre endurance a des limites et que les risques augmentent.

Une difficulté supplémentaire a été de porter le discours de la hiérarchie à l'égard des familles des patient-e-s. En effet, certaines voulaient apporter des climatiseurs pour leurs parents, mais nous avons dû leur dire qu'elles n'en avaient pas le droit. La justification de cette interdiction était d'ordre infectieux et technique (risque de surcharge de consommation électrique). Les familles et les proches étaient absolument scandalisé-e-s par la situation, mais ils-elles ne nous en ont jamais tenu-e-s pour responsables et nous ont plutôt témoigné leur soutien.

Comment s'est construit le rassemblement organisé le 13 juillet dernier?

Début juillet, on nous a annoncé que nous allions passer à nouveau en alerte canicule avec des températures pouvant monter jusqu'à 37 degrés pour les jours à venir. On avait déjà vécu un épisode caniculaire deux semaines auparavant qui s'était mal passé car aucune mesure supplémentaire par rapport à l'ordinaire (aération des locaux le matin, etc.) n'avait été prise par la direction, à l'exception de quinze minutes de pause supplémentaire pour les deux derniers jours et de quelques renforts dans certaines unités, de loin insuffisants alors que les températures dans les chambres dépassaient les 30 degrés (le bâtiment date des années 1970 et n'a pas de climatisation, sauf aux urgences). On nous avait promis que de nouvelles mesures seraient prises pour l'épisode caniculaire suivant et, en réalité, il n'y a eu que les quinze minutes de pause et… une glace gratuite par semaine! Pas de personnel supplémentaire prévu, pas de moyens de rafraîchir les patient-e-s. Ces mesures dérisoires face à la gravité de la situation nous ont mis-es en colère car elles ne nous permettaient pas d'assurer la sécurité des patient-e-s et la qualité des soins. Nous avons donc décidé d'organiser ce rassemblement de protestation pendant notre temps de pause (il n'est pas possible de quitter notre poste dans les soins) en invitant la presse pour faire bouger les choses. Une telle mobilisation ne s'était pas vue depuis au moins vingt ans aux Trois-Chêne et a eu un bon écho médiatique.

Quels ont été les effets de cette mobilisation?

En réponse à notre communiqué de presse annonçant le rassemblement, les HUG ont sorti une communication pour exposer toutes les mesures qu'ils avaient mises en place, mais en oubliant de dire tout ce qu'ils n'avaient pas fait, et surtout en se gardant bien de dire que certaines des mesures présentées comme générales étaient en fait appliquées à seulement une ou deux unités sur la douzaine que compte les Trois-Chêne. Il y avait eu des livraisons de climatiseurs en urgence au dernier étage, là où c'était le plus chaud, mais ils ont été placés dans les couloirs et pas dans les chambres des patient-e-s, cela ne rafraîchissait donc pas grand-chose. Après le rassemblement, les climatiseurs dans les couloirs se sont généralisés dans toutes les unités et ils viennent d'en mettre dans quelques chambres (jusque-là, il y avait un ventilateur par chambre d'un, de deux ou trois patient-e-s). Il n'y en a toujours pas dans toutes les chambres ni dans les bureaux de soins, donc dans les endroits où nous sommes quand nous ne sommes pas dans les chambres.

Sur un autre plan, un effet important de ce rassemblement a été de redonner espoir à plusieurs collègues. Être parvenu-e-s à nous organiser collectivement et à faire entendre notre voix a amené plein de personnes à se rendre compte de l'utilité d'un syndicat et de l'action collective pour défendre les conditions de travail des travailleurs-euses et de soin des patient-e-s.

Peut-on faire un lien entre l'impact de cet été caniculaire et les politiques d'austérité budgétaires?

Évidemment. Malgré les améliorations obtenues, les mesures restent insuffisantes et déconnectées du terrain. La direction nous en annonce de nouvelles pour l'été 2027… On le sait, pour répondre réellement à la situation, des rénovations des bâtiments de grande envergure ainsi qu'un renforcement des effectifs sont nécessaires. Or, tout cela nécessite des moyens financiers alors que le canton pratique au contraire l'austérité préventive avec des budgets systématiquement déficitaires (mais des comptes positifs). De nouvelles coupes sont annoncées contre lesquelles nous allons nous mobiliser les 17 et 18 août.

Cette canicule met en lumière les impacts de l'austérité et des refus de rénover les bâtiments ou d'augmenter les effectifs. On est en train d'en subir les conséquences avec des choses qui sont très réelles, c'est-à-dire la vie des gens. Les répercussions de l'austérité sont qu'on n'arrive pas à survivre à la chaleur dans l'un des vingt meilleurs hôpitaux du monde! ■

LIVRE

«OVERSHOOT»

SERVICES PUBLICS

Auteur de nombreux livres[1], Andreas Malm est maître de conférences en géographie humaine à l'Université de Lund en Suède et a publié ce précieux ouvrage en collaboration avec Wim Carton, professeur en sciences de la durabilité à l'Université de Lund également. Le titre anglais *Overshoot* se traduit par le terme de «dépassement» et fait référence à la nouvelle idéologie justifiant la poursuite du *business-as-usual*, autrement dit la poursuite des affaires habituelles malgré leurs responsabilités dans la catastrophe climatique. Les auteurs montrent que l'émergence de la notion de dépassement se situe dans le sillage des débats visant à établir un objectif limite d'augmentation des températures mondiales par rapport aux niveaux préindustriels.
Grâce à une coalition créée par les petits États insulaires confrontés à l'élévation du niveau de la mer, l'Accord de Paris conclu en 2015 se fixait comme objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré, mais sans prévoir aucune disposition contraignante pour les États! Sans surprise, la limite a vite été dépassée, l'enjeu est alors devenu de fournir une réponse qui permette la poursuite du *business-as-usual* indépendamment de ses conséquences mortifères sur la planète et ses habitant-e-s.

LA FOLIE DES MODÈLES. Les auteurs montrent comment les modélisations vont intégrer dans leurs calculs la notion de dépassement qui revient «simplement» à considérer qu'il est possible d'excéder les limites d'émissions de CO_2 si nous parvenons, dans le futur, à retirer du carbone de l'atmosphère!
Les espoirs dans les technologies évoquées par les tenant-e-s du dépassement (BECCS: bioénergie avec captage et stockage de dioxyde de carbone ou géo-ingénierie pour bloquer une partie de la lumière du soleil) sont démontés par les auteurs qui rappellent que les projets pilotes de captage de carbone, pourtant généreusement financés, ont été ajournés ou arrêtés.

CAPITAL FOSSILE. La politique du dépassement mise ainsi, à rebours de la réalité, sur le triptyque adaptation/réduction future et géo-ingénierie pour ne pas avoir à affronter l'objectif de l'atténuation des émissions de CO_2. La raison est simple: être conséquent avec l'objectif d'atténuation implique des changements systémiques majeurs. À cet égard, les auteurs estiment que la politique climatique est devenue une politique révolutionnaire. L'ampleur des changements systémiques à mettre en œuvre est abondamment illustrée dans l'ouvrage, en particulier avec une analyse détaillée de ce que Malm et Carton nomment capital fossile (industrie du pétrole, du gaz et du charbon). Éviter une augmentation des températures à des niveaux invivables implique en effet de renoncer aux énergies fossiles pour se tourner vers les énergies renouvelables (auxquelles les auteurs consacrent de larges développements). Or, non seulement les énergies fossiles fournissent à leurs propriétaires des profits substantiels, mais elles nécessitent des investissements gigantesques qui sont en cours partout dans le monde pour identifier de nouveaux gisements et les exploiter (les exemples énumérés par les auteurs laissent groggy), investissements qui sont financés par des banques et des fonds de placement qui attendent un retour sur investissement et redoutent de perdre leur mise dans un échouage d'actifs (les montants articulés se situent entre 13 000 et 17 000 milliards de dollars qui seraient échoués). Vu cette interconnexion généralisée, les auteurs considèrent que s'attaquer au capital fossile revient à se confronter aux intérêts du capital en général.
Que l'on soit d'accord ou non avec l'ensemble des thèses du livre, la lecture d'*Overshoot* traite d'enjeux essentiels, elle est donc plus que conseillée à celles et ceux qui entendent lutter de manière sérieuse contre la catastrophe climatique en cours.

Andreas Malm et Wim Carton, *Overshoot*, éditions La fabrique, 2026. ■

[1] La plupart ont été traduits en français et sont publiés aux éditions La fabrique. Parmi d'autres, citons *L'anthropocène contre l'histoire* (2017), *La chauve-souris et le capital* (2020) ou encore *Fascisme fossile* (avec le Zetkin Collective, 2021).

Le SSP a envoyé une militante au Bénin, afin de participer au 17e Forum social mondial et d'y construire une solidarité syndicale internationaliste, un mandat compliqué par la répression exercée par le régime.

Le SSP au Forum social mondial!

ANOUK ESSYAD . MEMBRE SSP . RÉGION FRIBOURG

Le gouvernement béninois a cherché à entraver la tenue du 17e Forum social mondial, par une multitude de mesures répressives.

INTERDICTIONS ET CONFUSION. Nous avons reçu l'information que le forum était interdit le matin même de son ouverture supposée[1]. Des délégations, en provenance d'Haïti notamment, ont été refoulées à la frontière. Les caravanes ouest-africaines pour le droit à la terre et à l'eau ont été d'abord stationnées à la frontière, puis libérées, avant d'être à nouveau ramenées à la frontière quelques heures plus tard. Elles ont finalement pu rejoindre Cotonou, à la faveur de l'autorisation tardive du forum. La grande manifestation devant rassembler les 15 000 personnes annoncées – nous étions en réalité plutôt 3000 – a aussi été annulée. Sur le plan organisationnel, cela a conduit à une forte confusion, qui s'est traduite par l'annulation, de fait, de beaucoup de rencontres prévues. Sur le plan politique, cela témoigne, d'une part, de la fragilité du régime, qui durcit sa répression depuis une tentative de coup d'État au printemps, et de sa vulnérabilité à l'égard des ambassades américaines, israéliennes et marocaines, qui auraient, entend-on dans les rues de Cotonou, exercé de fortes pressions pour annuler l'événement. D'autre part, cela reflète une certaine dépolitisation du forum, dont la direction n'a presque pas exercé de pression politique envers le gouvernement et s'est refusée à engager un rapport de force pour défendre la tenue du forum. L'ONG-isation croissante de cet espace issu des mobilisations altermondialistes non seulement en diminue la portée politique, mais surtout le rend vulnérable à ce genre de pression.
Malgré ces enjeux, le forum social reste un espace important de la construction d'un internationalisme par en bas et la participation de notre syndicat a été très riche. Nous avons organisé un atelier sur la construction d'un front large – syndical, politique ou associatif – contre l'austérité et le militarisme avec des interventions de camarades venu-e-s de Tunisie, de Suède, du Portugal, de Suisse, du Mexique, du Portugal et des Philippines. En parallèle, des entretiens ont été menés avec des camarades de Côte d'Ivoire (sur la production de cacao), d'Inde (sur la production de thé et l'industrie textile) et du Bénin (sur la situation politique et syndicale).

DETTE ET AUSTÉRITÉ AU CŒUR DES DÉBATS. Un enjeu central est systématiquement ressorti des discussions: il nous faut démanteler le système impérialiste de la dette, renforcé par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. D'une part, il équivaut à un transfert massif de capital du Sud global vers les centres occidentaux d'accumulation du capital, autant d'argent qui ne sert pas à financer les écoles, les hôpitaux, les crèches. D'autre part, les plans d'ajustement structurel prescrits par le FMI imposent un modèle de «développement» néolibéral, qui oriente l'appareil productif sur l'impératif du remboursement de la dette et non sur les besoins des populations, et qui se traduit notamment par des privatisations massives. L'austérité est donc organisée par ces institutions impérialistes.
En Suisse même, cette pression existe, dans une moindre mesure évidemment: le rapport Gaillard[2], qui oriente les coupes massives prévues pour 2027, expose que cet «assainissement» des finances fédérales serait nécessaire pour renforcer l'armée et, surtout, pour respecter les mécanismes de frein à l'endettement. S'il existe une différence politique fondamentale entre le Sud global et les pays des centres d'accumulation capitalistes, la seule voie possible est bien celle d'une solidarité entre les peuples.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE. Ce forum a donc à nouveau prouvé l'importance d'un internationalisme syndical, passant par un soutien aux collègues exposé-e-s à la répression, par des mobilisations contre la monstrueuse prédation à laquelle se livrent les multinationales suisses dans les pays de la périphérie, et par la construction commune d'une alternative anti-impérialiste, féministe, antiraciste et solidaire à ce monde en flammes. ■

[1] Voir le communiqué du Comité pour l'abolition des dettes illégitimes: *Au Bénin, un Forum social mondial entravé*, 6 août 2026, www.cadtm.org/Au-Benin-un-Forum-social-mondial-entrave
[2] Groupe d'experts chargé du réexamen des tâches et des subventions, *Examen systémique des tâches et des subventions de la Confédération: Rapport du groupe d'experts*, Berne, Département fédéral des finances, 2024.

NOUVEAUX RECORDS

Alors que nous voterons en novembre sur la révision de la Loi sur le matériel de guerre qui facilite les possibilités de livrer des armes aux pays engagés dans un conflit armé, l'Alliance pour le référendum sur le matériel de guerre met en évidence que les exportations suisses de matériel de guerre ont augmenté de 37% au premier semestre 2026 par rapport à l'année précédente pour se monter à 490 millions de francs, ce qui démontre que les réglementations actuelles sont loin d'être des obstacles pour les profits de l'industrie de guerre. ■

LIBERTÉ DE LA PRESSE

Après onze ans de procédure judiciaire, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a donné raison au quotidien *Le Courrier* et considéré que la Suisse avait violé l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui protège la liberté d'expression, en condamnant *Le Courrier* pour atteinte à la personnalité à l'encontre d'un mécène et milliardaire. Le droit d'informer sort ainsi renforcé, mais ce périple judiciaire a été long et coûteux. La CEDH n'a d'ailleurs pas manqué de pointer l'aspect dissuasif du jugement helvétique. ■

COLLATION SAINE?

En avril dernier, *Public Eye* a confronté l'entreprise Chiquita, domiciliée à Etoy (VD), à une enquête accablante sur les conditions de travail désastreuses dans les plantations de ses sous-traitants au Guatemala. Pour faire pression sur la multinationale afin qu'elle améliore les conditions de travail, soutenez la campagne en cours sur stop-chiquita.ch. ■

SERVICE CIVIL ATTAQUÉ

À peine dix jours après l'acceptation de la révision de la Loi sur le service civil (par 52,46% des votant-e-s), le Conseil fédéral a fait part de sa volonté de fusionner le service civil avec la protection civile. Par cette «réorganisation», le Conseil fédéral entend que les prestations de la protection civile soient «davantage axées sur la gestion des conflits armés». ■

Carton Rouge

Au Centre patronal vaudois. Non contente de mener campagne pour appauvrir les services publics au profit des plus riches avec l'initiative 12%, l'organisation patronale s'oppose farouchement à la ratification par la Suisse des conventions de l'OIT nº 190 (sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail) et nº 191 (sur le droit à un milieu de travail sûr et salubre).
Les raisons de cette opposition sont exposées sans fausse honte. Parmi celles-ci, la faîtière patronale craint qu'une convention internationale puisse «être invoquée dans les hémicycles politiques afin de soutenir un renforcement de la protection des travailleurs ou l'adoption de nouvelles obligations à la charge des employeurs» («Service d'information du Centre patronal», 15 juillet 2026). Difficile de prétendre que les intérêts de la classe dirigeante sont mal exprimés… ■

INDE . La mobilisation inédite et historique de la GenZ indienne a fait plier le gouvernement de Narendra Modi en contraignant le ministre de l'Éducation à la démission sous la pression de la rue.

Le soulèvement des «cafards»

SERVICES PUBLICS
KEYSTONE . PHOTO

Tout commence au mois de mai dernier par un commentaire insultant du président de la Cour suprême indienne, Surya Kant, qui a qualifié certain-e-s jeunes sans emploi de «cafards». Prenant la balle au bond, un étudiant indien vivant à Boston, Abhijeet Dipke, réplique sur Instagram: «Et si tous les cafards s'unissaient?» et crée le Cockroach Janta Party (Parti des cafards, CJP). Il atteint le million d'abonné-e-s en trois jours et dépasse même le nombre de suiveurs-euses sur Instagram du Parti du peuple indien (Bharatiya Janata Party, BJP) au pouvoir.

JEUNESSE SANS AVENIR. Sous la satire, la situation des jeunes en Inde (les moins de 25 ans représentent 40% de la population[1]) est difficile et est au cœur de la révolte qui gronde. Malgré une forte croissance économique, le taux de chômage chez les jeunes diplômé-e-s s'élève à 29%[2]. Plusieurs milliers de familles s'endettent pour payer les études de leurs enfants sans aucune garantie d'activité à la clef. L'accès à l'emploi après les études est très sélectif. En juin, environ 2,2 millions de personnes se sont présentées au National Eligibility cum Entrance Test (NEET), l'examen qui détermine quel-le-s candidat-e-s à la médecine deviendront médecins, pour 130 000 places disponibles. Les accusations de corruption planent depuis longtemps sur le Ministère de l'éducation qui est régulièrement soupçonné de faire fuiter les sujets d'examen; on dénombrerait environ 152 cas depuis 2014[3]. C'est à nouveau ce qui s'est passé pour les examens du NEET, poussant au moins onze étudiant-e-s au suicide[4].
Ces nouvelles fuites symbolisent le discrédit d'un système incapable d'assurer un avenir aux diplômé-e-s et ont fait croître le mécontentement du Parti des cafards qui réclame la démission du ministre de l'Éducation, Dhamendra Pradhan, un proche de Modi. Le mouvement s'est installé sur l'esplanade Jantar Mantar à New Delhi, lieu de rassemblement historique proche du Parlement, avec des sit-in et manifestations régulières, avant de se répandre dans les autres grandes villes du pays comme Mumbai, Bangalore ou Calcutta. Plusieurs personnes entament une grève de la faim, dont Sonam Wangchuk qui sera arrêté et placé en détention en hôpital le 18 juillet.

RAZ-DE-MARÉE. Le mouvement prend davantage d'ampleur à partir du 20 juillet avec l'organisation d'une gigantesque manifestation réunissant des dizaines de milliers de jeunes à New Delhi. Malgré le blocage des bus, des routes et des stations de métro, mais aussi d'internet, la capitale est submergée par une vague d'étudiant-e-s, de professionnel-le-s et de familles, de toutes castes, classes sociales, religions et origines. La police réagit à coups de matraque et de gaz lacrymogènes, mais cela n'empêche pas les manifestant-e-s de progresser vers le Parlement où les attendent des agent-e-s de sécurité armé-e-s de fusils AK-47 pointés sur eux-elles, alors que le premier ministre était discrètement emmené vers un lieu sûr[5]. Combattant la peur grâce à l'humour et aux vidéos postées sur les réseaux de violences contre des jeunes, les mobilisations se sont poursuivies et ont rencontré un soutien populaire croissant avec des appels à la solidarité d'autres mouvements sociaux. Occupées à organiser des manifestations contre les projets d'accords de libre-échange, plusieurs organisations d'agriculteurs-trices ont notamment exprimé leur soutien aux étudiant-e-s[6].

REPLI. Mis sous pression, le premier ministre nationaliste hindou Narendra Modi tente de reprendre la main le 23 juillet en intervenant sur les réseaux sociaux pour expliquer que «rien n'est plus important que le bien-être et l'avenir de notre jeunesse», mais cela ne fait que relancer la dérision à son égard et les manifestations se poursuivent. Le 25 juillet, après sept semaines de mobilisation, le mouvement obtient gain de cause sur l'ensemble de ses revendications avec la démission du ministre de l'Éducation, assortie d'excuses de la police pour les violences, de l'abandon des poursuites contre les étudiant-e-s arrêtés et d'une compensation financière pour les familles des étudiant-e-s qui se sont suicidé-e-s[7]. Quand bien même ce recul comporte une dimension tactique certaine (le nouveau ministre de l'Éducation, Pralhad Joshi, est également une personnalité d'extrême droite autoritaire et patriarcale), il s'agit d'une victoire importante pour le mouvement qui a pu prouver qu'il était possible de faire reculer Modi. Le futur du mouvement des «cafards» ne peut évidemment pas être déterminé pour l'heure, mais ce mouvement a démontré une puissante capacité de mobilisation d'une génération longtemps décriée comme individualiste et apolitique. ■

1 *Le Monde*, 24 juillet 2026.
2 Sankha Subhra Biswas, «Les 'cafards' en Inde – l'entrée en lutte d'une jeunesse sans avenir», traduit le 3 août 2026 sur le site entreleslignesentrelesmots.wordpress.com
3 Arundhati Roy, «La démocratie des cafards: sans armes, mais dangereuse», traduit le 22 juillet 2026 sur le site d'Europe solidaire sans frontières, europe-solidaire.org
4 *Le Courrier*, 30 juillet 2026.
5 Arundhati Roy, *op. cit.*
6 Badrul Alam, «Le 'mouvement des cafards' en Inde: résistance des jeunes, crise néolibérale et recherche d'alternatives démocratiques», traduit le 29 juillet 2026 sur le site d'Europe solidaire sans frontières, europe-solidaire.org
7 *Le Courrier*, 28 juillet 2026.

INTERNATIONALISME SYNDICAL

POUR LA LIBÉRATION D'AZAT MIFTAKHOV

ASSOCIATION SOLIDARITÉ FREEAZAT

Militant anarchiste, Azat Miftakhov est un mathématicien russe, salarié de la fonction publique avant son incarcération dans les geôles du régime depuis 2019 pour la seule raison d'être opposé à la dictature de Vladimir Poutine.
Arrêté et incarcéré à trois reprises, sous diverses inculpations, Azat purge actuellement une peine de six ans de prison à la suite de l'accusation, qu'il réfute et qui a été notamment obtenue par le témoignage d'un «témoin secret», de hooliganisme contre le parti Russie unie de la dictature Poutine.

TORTURÉ. Il a été récemment transféré dans une colonie pénitentiaire isolée et difficile d'accès où il a été soumis à la torture et à des violences sexuelles. Il est à l'isolement, sans droit de correspondance ni de visite à part celles de son avocat, rares en raison de la distance et des coûts des déplacements.
Il risque de se voir accablé de nouvelles accusations, vu l'approche de la fin de sa peine dans un an et demi – il avait déjà été arrêté et emprisonné quelques minutes seulement après sa libération en septembre 2023 –, et son état de santé se dégrade sérieusement.

CAMPAGNE INTERNATIONALE. Une campagne est en cours pour sa libération, menée par de nombreux mathématicien-ne-s et scientifiques russes, du pays et de l'étranger, par des sociétés de mathématiques de plusieurs pays, par des mathématicien-ne-s participant au Congrès international des mathématiciens, par l'Union mathématique internationale, par plusieurs syndicats européens.
Le SSP s'y associe, en tant que syndicat de la fonction publique et syndicat du pays où siègent le Comité des droits de l'homme de l'ONU et le Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Nous publions ici le communiqué de l'association Solidarité FreeAzat du 21 mai 2026 (dernière mise à jour: juillet 2026) et vous invitons à vous rendre sur son site (https://solidarite-freeazat.org) pour plus d'informations, dont la liste complète des signataires de l'appel:
«L'association Solidarité FreeAzat et son comité de soutien alertent: Azat Miftakhov, mathématicien russe et dissident, est soumis à la torture dans les geôles poutiniennes.
Depuis 2019, Azat Miftakhov est incarcéré dans le cadre d'une procédure judiciaire fabriquée, reconnue comme un procès politique par de nombreuses organisations internationales. Ces derniers jours, la situation s'est dramatiquement aggravée: Azat a été transféré de force dans la prison de haute sécurité de Kharp (IK-18).
Située sur le cercle polaire arctique (région autonome de Iamalo-Nénétsie), cette prison est isolée dans une zone inhospitalière aux températures extrêmes (descendant jusqu'à -50° C d'octobre à mai). Elle est tristement célèbre pour ses conditions carcérales inhumaines et se trouve dans la même ville que celle où l'opposant Alexeï Navalny a été assassiné.
Azat y a déjà été victime de tortures. Selon un témoignage direct daté du 21 avril 2026, Azat a été soumis à des sévices physiques et psychologiques atroces: déshabillement forcé, ligotage, étouffement, coups répétés, électrocution et prémices de viol. Ces actes de barbarie avaient pour unique objectif de briser sa volonté.
Le comité de soutien, déjà mobilisé pour la libération immédiate d'Azat, dénonce fermement ces agissements criminels, en violation totale du droit international et des conventions contre la torture. Ces méthodes démontrent la volonté du régime actuel d'éliminer toute dissidence.
Nous exigeons l'arrêt des tortures et la libération d'Azat Miftakhov.
Nous appelons les citoyennes et les citoyens, quelle que soit leur nationalité, à soutenir et diffuser notre appel.
Nous exhortons les gouvernements, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et les Nations Unies à intervenir pour la libération d'Azat.
La vie d'Azat Miftakhov est en danger immédiat. Sauvons Azat avant qu'il ne soit trop tard!» ■